

Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens.,

13, Chemin du village.,
Saints-Martyrs-Canadiens, (Québec).
GOY 1B0
Téléphone (Directrice générale) : 819 344 5171
Téléphone (Inspecteur Municipal) : 819 344 2297
Télécopieur : 819 344 2298
Courriel : info@saints-martyrs-canadiens.ca

Mercredi, le 25 août 2010.

**Ministère des Ressources Naturelles
et de la Faune.
Direction des titres miniers et des systèmes.**

880, Chemin Sainte-Foy, local 400.
Québec, (Québec).
G1S 4X4

Par courriel et courrier recommandé.

Compétence de : Madame Diane Drapeau, registraire.

**Objet : Périmètre urbanisé – Articles 32 et 52 de la Loi sur les mines.
Liste des équipements, bâtiments, parcs et autres propriétés à accès restreint.**

Bonjour madame,

Suite aux divers échanges téléphoniques et de courriels, la Municipalité de la Paroisse des Saints Martyrs-Canadiens souhaite restreindre l'accès lors de la réalisation des travaux d'exploration minière, ainsi que leur localisation, en tenant compte de l'article 246 de la **Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1)**.

La Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens désire restreindre l'accès aux infrastructures suivantes :

- 1° Les installations d'égouts et d'aqueduc (privées et publiques) sur les chemins et rues municipaux (Chemin du Village et Gosford Sud, Rue Principale et de l'Église) ainsi que toutes les infrastructures diverses qui y sont enfouis (e.g. câble de fibre optique conduites d'égouts et d'aqueduc).
Prière de vous référer au Règlement sur l'Évacuation et le Traitement des Eaux Usées pour les Résidences Isolées (L.R.Q. c.Q-2, r.8) ; Règlement sur la Qualité de l'Eau Potable (L.R.Q. c. Q-2, r.18.1.1) et Règlement sur le Captage des Eaux Souterraines (L.R.Q. c. Q-2, r.1.3)

- 2° Sur le terrain de la Municipalité de la **Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens** qui sont attenants et limitrophes au 13, Chemin du Village. La délimitation de la superficie se retrouve indiquée à la matrice graphique N° 2479-47-2953 (Trait bleu).

- 3° Sur le terrain de la **Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens** portant le matricule N° 2479-52-0045, la marge de recul [trois cents cinq (305) mètres] du couloir riverain devra être respectée (Trait bleu).

- 4° Sur le terrain de Telebec portant le matricule N° 2479-37-5066 (Trait bleu).

- 5° Sur tous les lacs et rivières qui sont à l'intérieur des trois (3) bassins versants [Nicolet (COPERNIC), Bécancour (GROBEC), St-François (COGESAF)] qui sont présents sur le territoire de la **Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens**.

- 6° Aucun travaux d'exploitation minière près des puits privés et tous ceux appartenant à la **Municipalité de la Paroisse des Saints Martyrs-Canadiens** ainsi qu'aux infrastructures de ces dernières (système de distribution d'eau potable – aqueduc).
Prière de vous référer au Règlement sur la Qualité de l'Eau Potable (L.R.Q. c. Q-2, r.18.1.1) et Règlement sur le Captage des Eaux Souterraines (L.R.Q. c. Q-2, r.1.3).

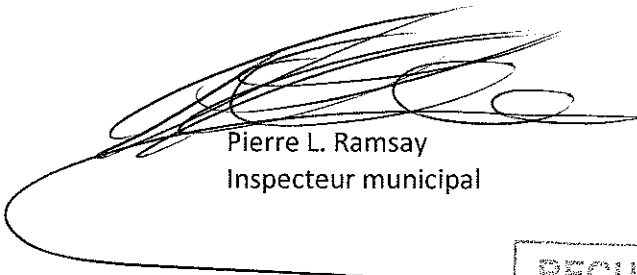
7° Pour la localisation de ces infrastructures, prière de vous référer aux copies de matrices suivantes :

2479-55-9505	Monsieur Denis Lemay.
2479-48-0614	Monsieur Marcel Boulet.
2479-47-2953	Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens.
2479-37-5066	Télébec.
2479-37-3031	Monsieur Denis Lemay.
2479-26-6637	Monsieur René Massé.
2479-26-2525	Fabrique de la Paroisse St-Charles B. de Beaulac (cimetière).
2479-44-0595	Madame Thérèse Lemay (puits).
2479-24-7595	Madame Armande Leroux.
2278-94-3698	Madame Martine Jacques.
2479-52-0045	Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens.

Votre demande comporte deux (2) autres secteurs soient : le secteur rectangulaire (en direction de Ham-Nord) et secteur triangulaire (pointe en direction de Beaulac-Garthby), dont l'objectif est l'exploitation minière, si tel est le cas, les mêmes restrictions s'appliqueront (Voir les items 1 à 7 inclusivement). Pour plus d'informations, prière de vous référer à la carte SIGT (Nord : 5081479, Est : 223070 du MRNF).

Sur demande, pour ces deux (2) secteurs, il vous sera disponible les numéros de matricules, le nom des propriétaires ainsi que leurs localisations.

Si vous désirez, plus amples informations, nous vous incitons à communiquer avec le soussigné.


Pierre L. Ramsay
Inspecteur municipal

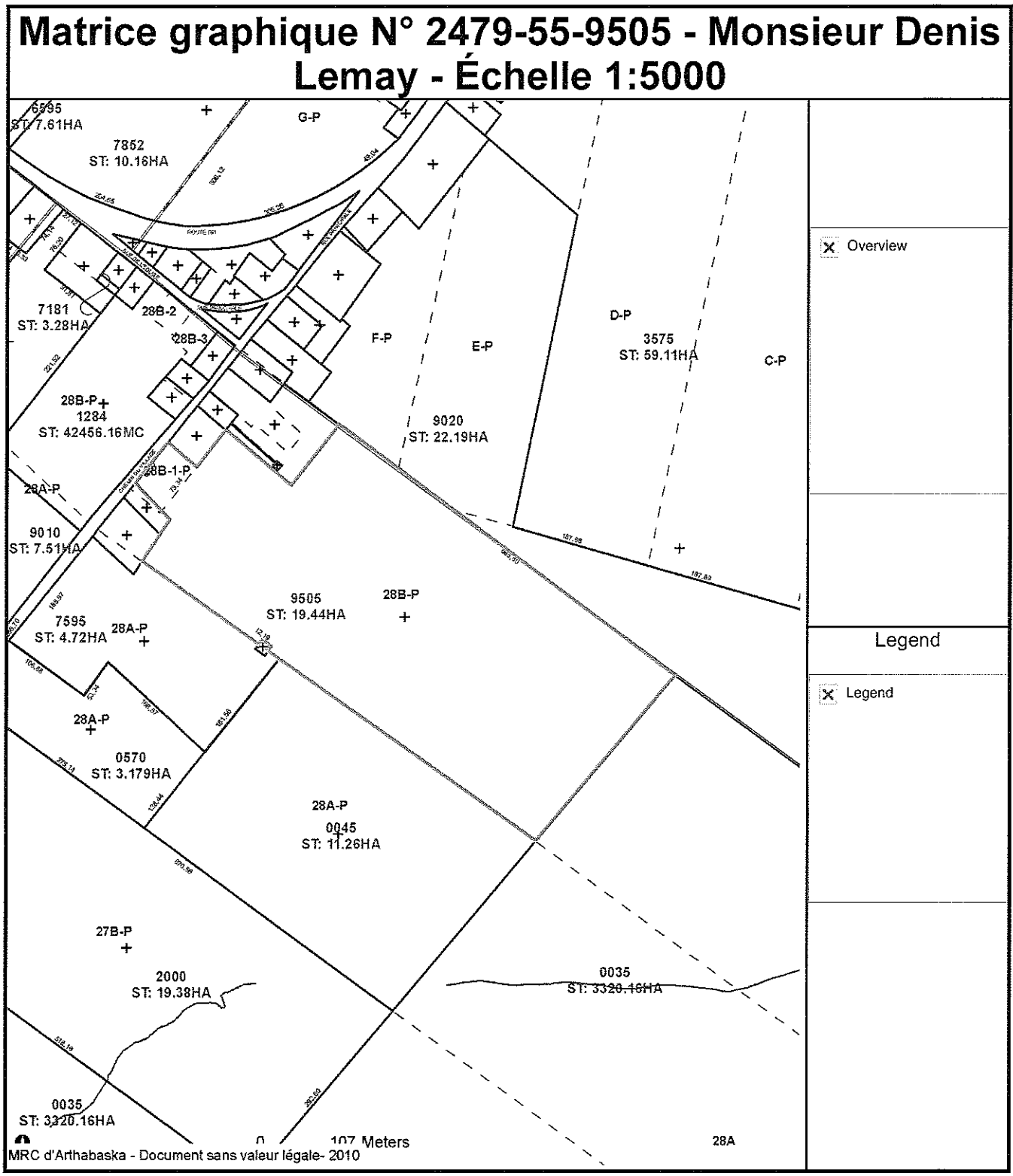
Pièces jointes : 16.

PLR/plr

REÇU AU MRNF

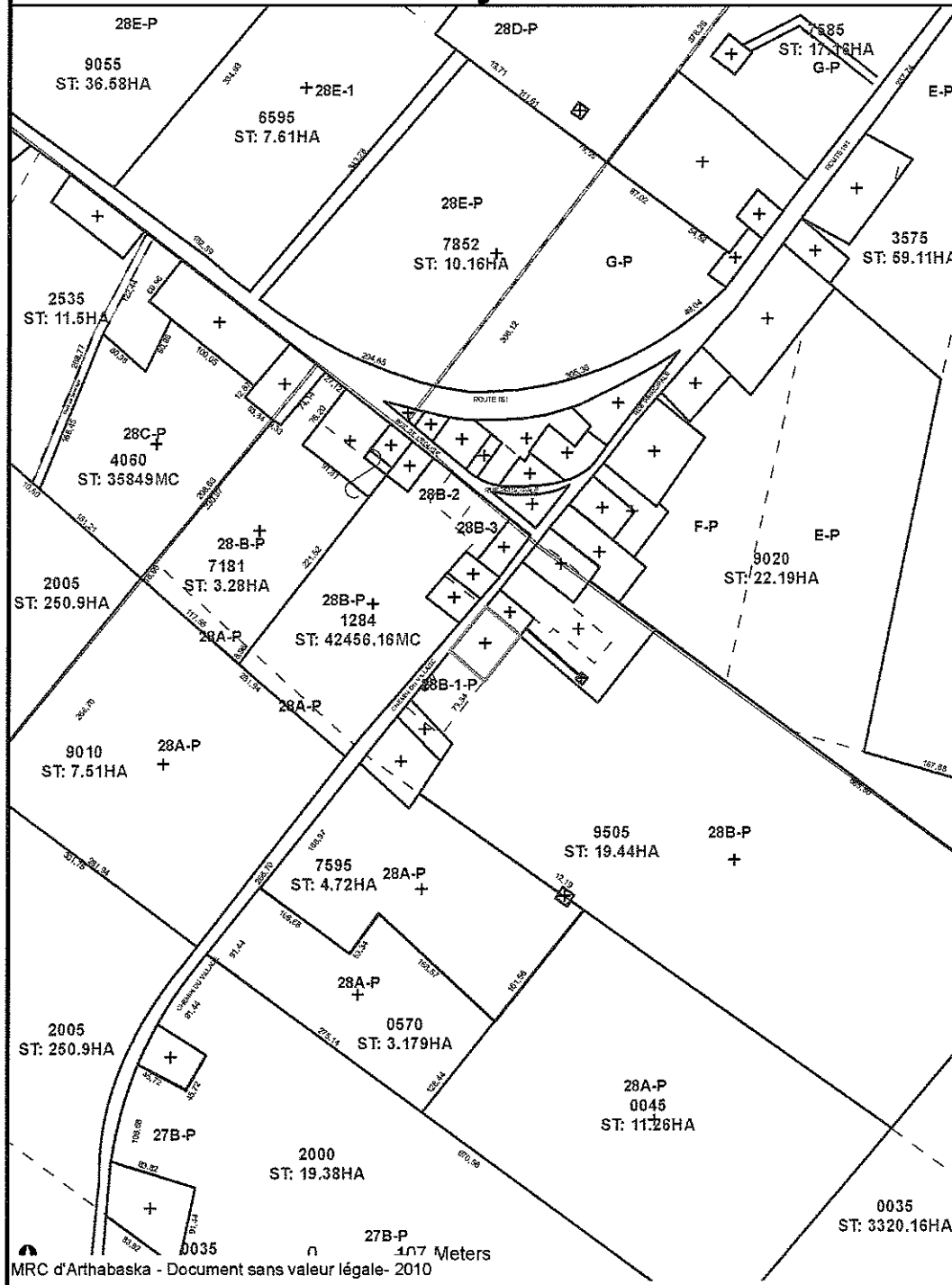
26 AOÛT 2010

Direction du développement minéral



REÇU AU MRNF
25 AOUT 2010
Direction du développement minéral

Matrice graphique N° 2479-37-3031 - Monsieur Denis Lemay - Échelle 1:5000



Overview

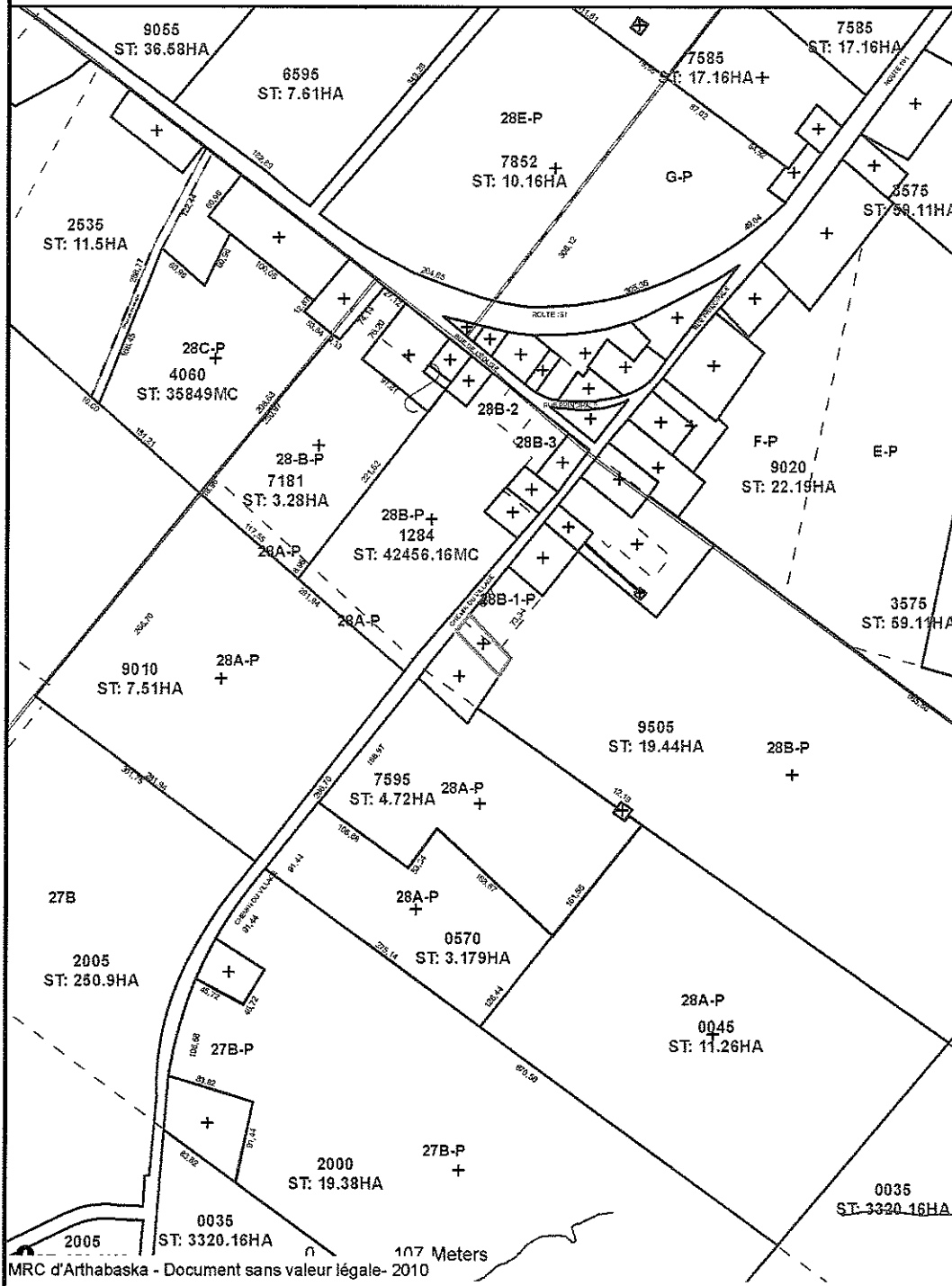
Legend

Legend

MRC d'Arthabaska - Document sans valeur légale - 2010

REÇU AU MRNF
 26 AOÛT 2010
 Direction du développement minéral

Matrice graphique N° 2479-26-6637 - Monsieur René Massé - Échelle 1:5000



Overview

Legend

Legend

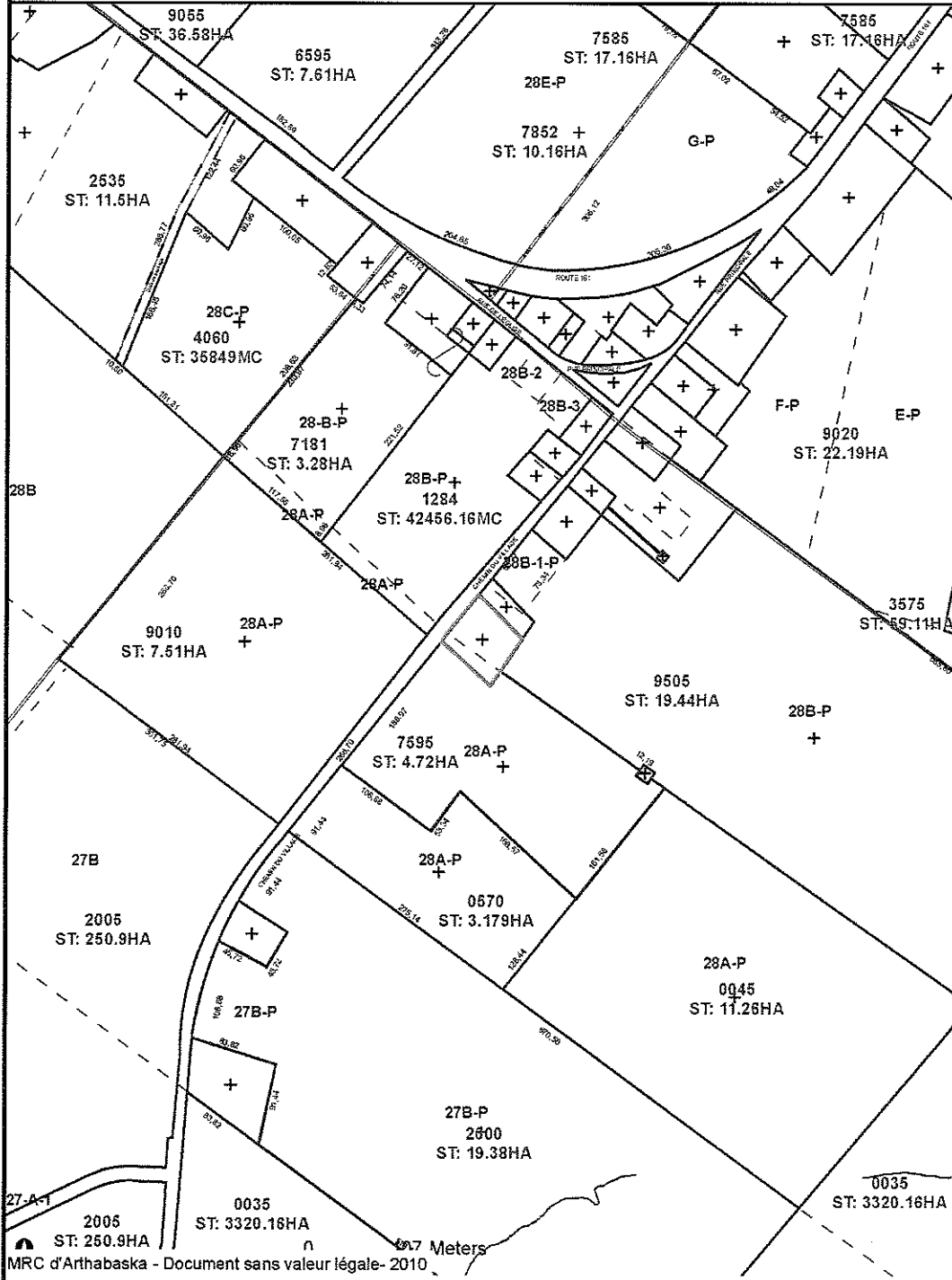
MRC d'Arthabaska - Document sans valeur légale- 2010

REÇU AU MERNF

26 AOUT 2010

Direction du développement minéral

Matrice graphique N° 2479-26-2525 - Fab. Pa. St-Charles B. de Beaulac - Échelle 1:5000



Overview

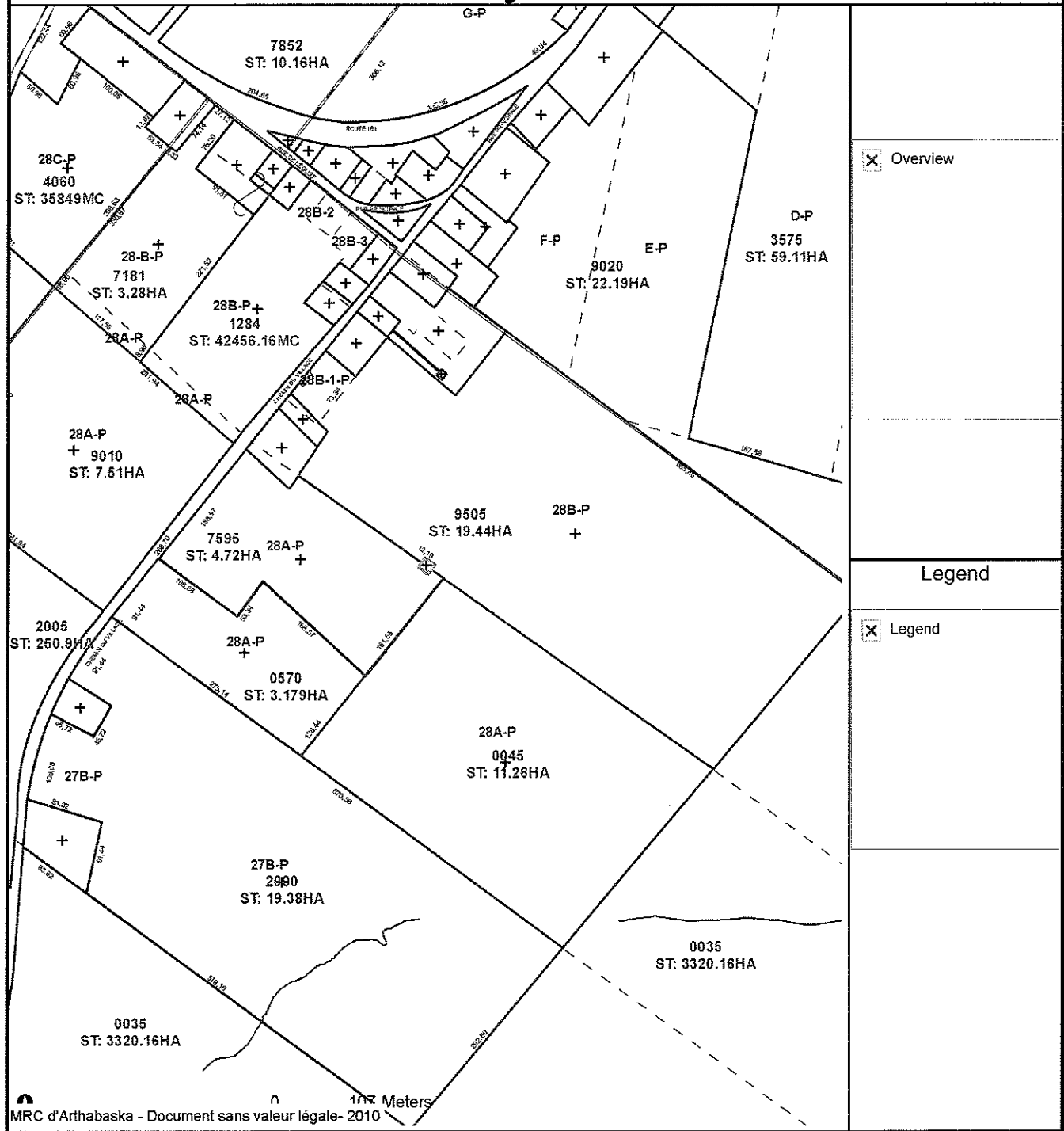
Legend

Legend

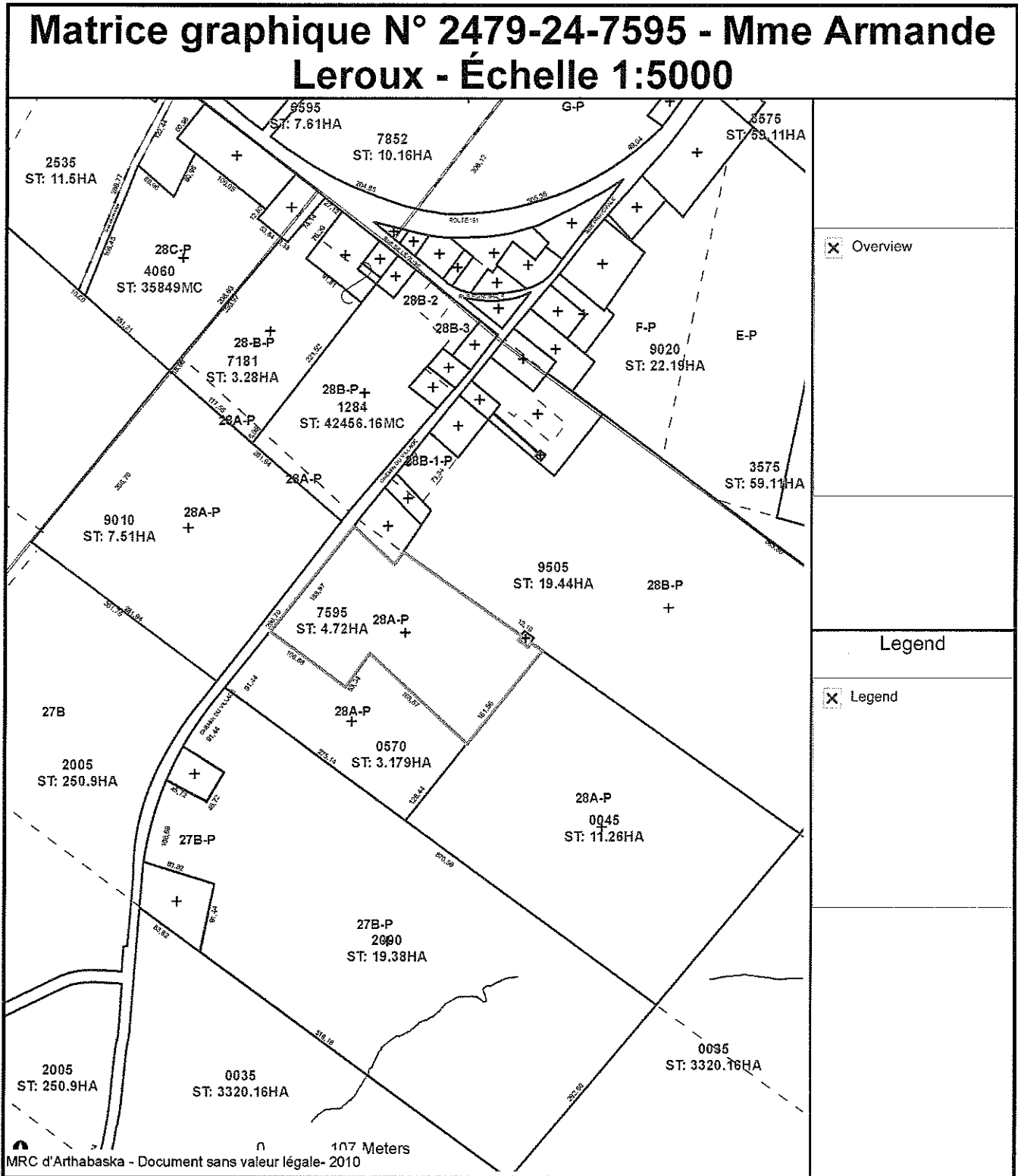
MRC d'Arthabaska - Document sans valeur légale- 2010

REÇU AU MRNF
26 AOUT 2010
Direction du développement minéral

Matrice graphique N° 2479-44-0595 - Madame Thérèse Lemay - Échelle 1:5000

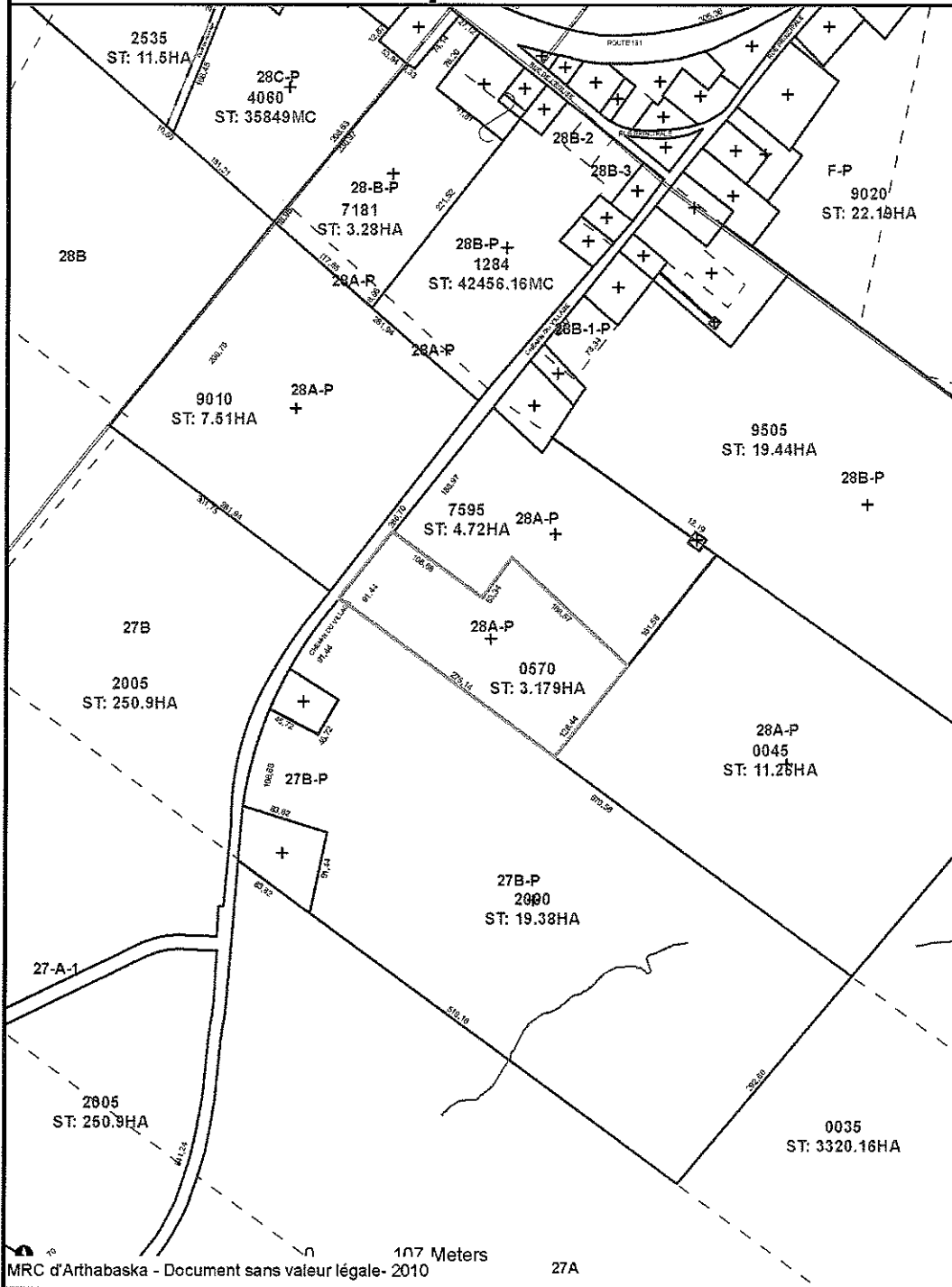


REÇU AU MRNF
26 AOUT 2010
Direction du développement régional



REÇU AU MRNF
 26 AOUT 2010
 Direction de l'aménagement minéral

Matrice graphique N° 2278-94-3698 - Madame Martine Jacques - Échelle 1:5000



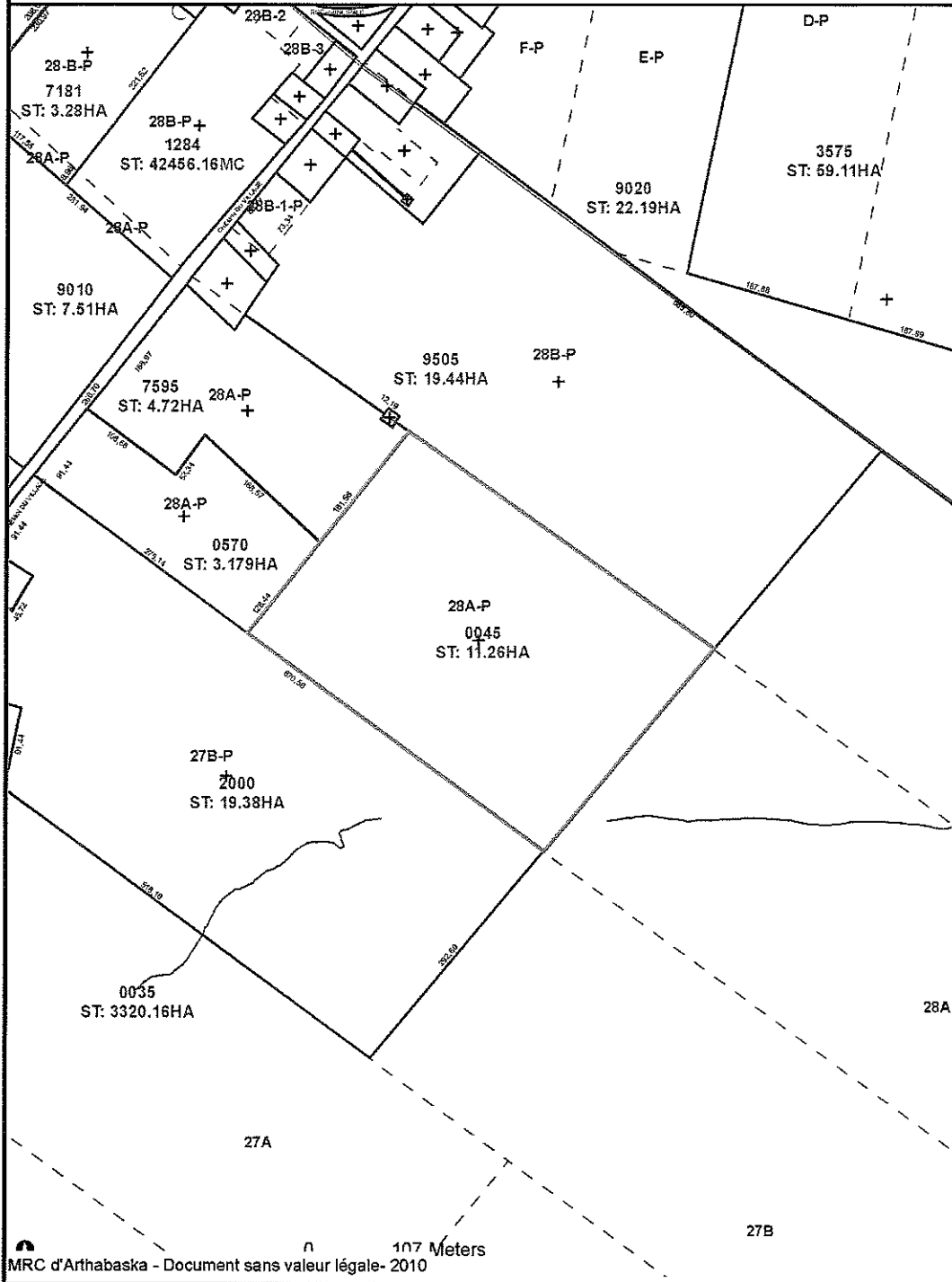
Overview

Legend

Legend

REÇU AU MRNF
26 AOÛT 2010
Direction du développement minéral

Matrice graphique N° 2479-52-0045 - Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens - Échelle 1:5000



Overview

Legend

28A

27A

27B

MRC d'Arthabaska - Document sans valeur légale - 2010

REÇU AU MINIF
 26 AOUT 2010
 Direction du développement minéral